

Décision

Générale

colonial

Décision n° 266 du 26 février 1946

n° 266

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 février 1946

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1946

Date du numéro

28 février 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien dont le nom suit a droit à l'indemnité pour charges de famille pour compter du 31 octobre 1946 : 1240. Aouled Robl
11. 2e classe. 3e compagnie.